

## Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						600,00
<b>Total</b>						<b>600,00</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	8 236		9 431		-1 195	-12,67
<b>Total</b>	<b>8 236</b>		<b>9 431</b>		<b>-1 195</b>	<b>-12,67</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-8 236</b>		<b>-9 431</b>		<b>1 195</b>	<b>-12,67</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
<b>Total</b>						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-8 236</b>		<b>-9 431</b>		<b>1 195</b>	<b>-12,67</b>
Produits financiers	20 045		24 286		-4 241	-17,46
Charges financières	10 160		11 702		-1 542	-13,18
<b>Résultat financier</b>	<b>9 885</b>		<b>12 584</b>		<b>-2 699</b>	<b>-21,45</b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 649</b>		<b>3 153</b>		<b>-1 504</b>	<b>-47,71</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	2 342		3 193		-851	-26,65
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-693</b>		<b>-40</b>		<b>-653</b>	<b>NS</b>

# CABINET ANCETTE & ASSOCIES

---

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

---

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

123SUNRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**Pierre-Jérôme ANCETTE**  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**Jérôme PLOQUIN**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

**123SUNRISE**

SAS au capital de 57 770 euros  
Siège social : ZAC Val d'Orson  
Le Val Plaza, Bât C, rue du Pré Long  
35770 VERN-SUR-SEICHE  
522 694 462 RCS RENNES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société 123SUNRISE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

**Pierre-Jérôme ANCETTE**  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**Jérôme PLOQUIN**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

Les conventions anciennes continuent à produire leurs effets sur l'exercice 2021.

Villeurbanne, le 7 Juin 2022

Pierre Jérôme ANCETTE  
Commissaire aux Comptes



**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

**123SUNRISE**

SAS au capital de 57 770 euros  
Siège social : ZAC Val d'Orson,  
Le Val Plaza, Bât C, rue du Pré Long  
35770 VERN-SUR-SEICHE  
522 694 462 RCS RENNES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société 123SUNRISE,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 123SUNRISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Pierre-Jérôme ANCETTE**  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**Jérôme PLOQUIN**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

### Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

### Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes et annexes et nous sommes assurés de leurs correctes applications.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



## RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

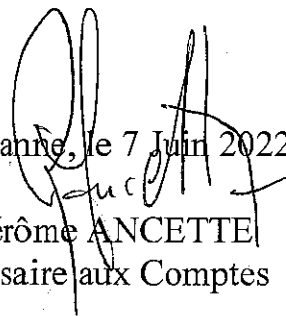
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne, le 7 Juin 2022

  
Pierre Jérôme ANCETTE  
Commissaire aux Comptes

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	352 820		352 820	332 775
Disponibilités	12 806		12 806	26 525
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>365 626</b>		<b>365 626</b>	<b>359 300</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>365 626</b>		<b>365 626</b>	<b>359 300</b>

## Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	57 770	57 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 736	2 736
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	18 974	19 014
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-693</b>	<b>-40</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>78 787</b>	<b>79 481</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	123	185
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	123	185
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	275 857	265 697
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 516	10 744
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>	2 342	3 193
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	2 342	3 193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>286 838</b>	<b>279 819</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>365 626</b>	<b>359 300</b>



## Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						600,00
<b>Total</b>						<b>600,00</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	8 236		9 431		-1 195	-12,67
<b>Total</b>	<b>8 236</b>		<b>9 431</b>		<b>-1 195</b>	<b>-12,67</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-8 236</b>		<b>-9 431</b>		<b>1 195</b>	<b>-12,67</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
<b>Total</b>						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-8 236</b>		<b>-9 431</b>		<b>1 195</b>	<b>-12,67</b>
Produits financiers	20 045		24 286		-4 241	-17,46
Charges financières	10 160		11 702		-1 542	-13,18
<b>Résultat financier</b>	<b>9 885</b>		<b>12 584</b>		<b>-2 699</b>	<b>-21,45</b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 649</b>		<b>3 153</b>		<b>-1 504</b>	<b>-47,71</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	2 342		3 193		-851	-26,65
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-693</b>		<b>-40</b>		<b>-653</b>	<b>NS</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 SUNRISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 365 626 EURO, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 693 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer





## Règles et méthodes comptables

les conséquences précises sur les exercices à venir.



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Au 31/12/2021, les obligations convertibles en action au sein de la société sont les suivantes :

- SOLAIRE VENTURE ESPARON 1 : 154 546 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ESPARON 2 : 56 588 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ST HILAIRE : 97 250 OC de 1€ de valeur nominale chacune.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidents significatifs pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS SUR OBLIGATION	44 331
<b>Total</b>	<b>44 331</b>

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 57 770,00 EURO décomposé en 57 770 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 286 838 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	123	123		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 516	8 516		
Dettes fiscales et sociales	2 342	2 342		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	275 857	275 857		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>286 838</b>	<b>286 838</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	275 857			

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	4 100
INTERETS COURUS A PAYER	123
<b>Total</b>	<b>4 223</b>



 **Notes sur le compte de résultat****Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 1 800 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO



## Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Nombre d'actions ordinaires	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
<b>Opérations et résultats :</b>					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-14 446,00	-2 596,00	159,02	3 153,14	1 648,83
Impôts sur les bénéfices		798,00	2 438,00	3 193,00	2 342,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-14 446,00	-3 394,00	-2 278,98	-39,86	-693,17
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,25	-0,06	-0,04	0,00	-0,01
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,25	-0,06	-0,04	0,00	-0,01
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées.					



## 123SUNRISE

Société par actions simplifiée / vereinfachte Aktiengesellschaft  
au capital de 57.770 € / mit einem Kapital von 57.770 €

Siège social: / und Sitz : ZAC Val d'Orson, Le Val Plaza, bât. C, Rue du Pré Long, 35770 VERN-SUR-  
SEICHE RCS Rennes 522 694 462

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DES ASSOCIES EN DATE DU 30 JUIN 2022

#### CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Société en commandite de droit allemand, ayant son siège social sis Speersort 10, 20095 Hamburg (Allemagne), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Hamgurt (Allemagne) sous le numéro HRA 118591

Représentée par ses représentants légaux, messieurs Sebastian Steinweg et Christian Bertsch-Engel

Propriétaire de 28.885 actions

#### CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg

Représentée par ses représentants légaux, messieurs Jens Schnoor et Matthias Müller

Propriétaire de 28.885 actions

(ci-après ensemble dénommés les « **Associés** »)

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 57.770 actions.

Le représentant société Cabinet Ancette et Associés, commissaire aux comptes de la Société, dûment été informé des projets des décisions qui suivent.

#### Etant au préalable exposé que :

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice.

### PROTOKOLL DER ORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERBESCHLÜSSE AM 30. JUNI 2022

#### CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Speersort 10, 20095 Hamburg (Deutschland) eingetragen im Handelsregister von Hamgurt (Deutschland) unter der Nummer HRA 118591.

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, Herrn Sebastian Steinweg und Herrn Christian Bertsch-Engel.

Eigentümer von 28 885 Aktien

#### CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg), eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschafts-

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, die Herren Jens Schnoor und Matthias Müller.

Eigentümer von 28 885 Aktien

(nachfolgend die „**Gesellschafter**“ genannt“)

Die Summe entspricht der Anzahl der Aktien, die das Stammkapital ausmachen, 57.770 Aktien.

Der gesetzliche Vertreter der Gesellschaft Cabinet Ancette et Associés, Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, wurde ordnungsgemäß über die folgenden Beschlussentwürfe in Kenntnis gesetzt.

#### Folgendes wird zunächst dargelegt:

Der Präsident hat den Jahresabschluss (Jahresbilanz, Ergebnisrechnung und Anlage) sowie den Geschäftsbericht des **Geschäftsjahres 2021** erstellt und abgeschlossen.

Nach Kenntnisnahme der folgenden Unterlagen, welche den Gesellschaftern zugesandt oder ihnen

Connaissance prise des documents suivants, lesquels ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de rigueur.

:

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L-227-10 du Code de Commerce

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Quitus au Président et au commissaire aux comptes
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce
- Non-renouvellement du commissaire aux comptes

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par les associés conformément à l'article 20.1 des statuts :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuvent les comptes tels qu'ils leur ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les Associés constatent qu'aucune dépense entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code Général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

innerhalb der Frist am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt wurden :

- Der Jahresabschluss (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang) für das am 31. Dezember 2021 endende Geschäftsjahr
- Der Geschäftsbericht des Präsidenten
- Der Bericht des Wirtschaftsprüfers über den Jahresabschluss
- Der Sonderbericht des Wirtschaftsprüfers über die in Artikel L-227-10 des Handelsgesetzbuchs genannten Vereinbarungen

Nach Kenntnisnahme der folgenden Tagesordnung :

- Genehmigung des Jahresabschlusses für das besagte Geschäftsjahr
- Entlastung des Präsidenten und des Wirtschaftsprüfers
- Gewinn/Verlustverwendung
- Genehmigung der genehmigungspflichtigen Vereinbarungen gemäß Artikel L.227-10 des französischen Handelsgesetzbuches
- Verweigerung der Neuernennung eines Wirtschaftsprüfers

Die folgenden Beschlüsse sind einstimmig durch die Gesellschafter gemäß Artikel 20.1 der Satzung getroffen worden :

#### **ERSTER BESCHLUSS**

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichts des Präsidenten und des Berichts des Wirtschaftsprüfers über den Jahresabschluss für das am 31. Dezember 2021 endende Geschäftsjahr, bestätigen die Gesellschafter die ihr vorgelegten Abschlüsse sowie die in diesen Abschlüssen enthaltenen oder in diesen Berichten zusammengefassten Geschäfte.

Die Gesellschafter konstatieren, dass, keine Ausgaben nach Artikel 39-4 CGI (frz. Steuerrecht) im Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2021 getätigt wurde.

Les Associés donnent quitus au Président et au commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Les Associés approuvent la proposition du Président, et décident d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à hauteur de (693,17) euros au compte « Report à nouveau ».

Les Associés reconnaissent qu'il leur a été rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de Commerce approuvent les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Les Associés, prenant acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire

- Cabinet Ancette & Associés  
24 rue Edouard Aynard 69100 VILLEURBANNE  
RCS Lyon 971 505 797

Et du Commissaire aux comptes suppléant

Jérôme PLOQUIN,  
55 rue Louis Pasteur  
69300 Caluire-et-Cuire

décident de ne pas remplacer ni renouveler les commissaires aux comptes titulaire et suppléant, dans la mesure où la société ne dépasse pas deux des trois seuils fixés par décret.

Die Gesellschafter erteilen dem Präsident und dem Wirtschaftsprüfer für die Erfüllung ihrer Mandate für das abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung.

#### **ZWEITER BESCHLUSS**

Die Gesellschafter nehmen den Vorschlag des Präsidenten an und beschließen, den gesamten Verlust des am 31. Dezember 2021 abgeschlossenen Geschäftsjahres in Höhe von (693,17) Euro auf das Konto „Gewinn bzw. Verlustvortrag“ zu übertragen.

Die Gesellschafter bestätigen, dass sie über den Umstand informiert wurden, dass in den letzten drei Geschäftsjahren keine Ausschüttungen vorgenommen wurden.

#### **DRITTER BESCHLUSS**

Nach der Kenntnisnahme des Sonderberichts des Wirtschaftsprüfers über die unter Artikel L 227-10 des französischen Handelsgesetzbuches fallenden Vereinbarungen, genehmigen die Gesellschafter die Schlussfolgerungen des genannten Berichts und die darin erwähnten Vereinbarungen.

#### **VIERTER BESCHLUSS**

Die Gesellschafter, nach Kenntnisnahme des Auslaufens des Mandats des hauptamtlichen Wirtschaftsprüfers

- Cabinet Ancette & Associés  
24 rue Edouard Aynard 69100 VILLEURBANNE  
RCS Lyon 971 505 797

Und des stellvertretenden Wirtschaftsprüfers

Jérôme PLOQUIN,  
55 rue Louis Pasteur  
69300 Caluire-et-Cuire

beschließen den hauptamtlichen Wirtschaftsprüfer und den stellvertretenden Wirtschaftsprüfer weder zu ersetzen noch Ihre Mandate zu erneuern, da die Gesellschaft zwei der drei per Dekret festgelegten Grenzwerte nicht überschreitet.

#### **FÜNFTER BESCHLUSS**

## CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par tous les associés et consigné sur le registre des assemblées.

Die Gesellschafter bevollmächtigen den Inhaber einer originalen Ausfertigung, eines Auszugs oder einer Kopie vorliegenden Protokolls, die Publizitäts-, Hinterlegungs- und weitere erforderlichen Formalitäten durchzuführen.

Aus dem oben Genannten wurde vorliegendes Protokoll erstellt, das von allen Gesellschaftern unterzeichnet und in das Register der Gesellschaftsbeschlüsse eingetragen wurde.

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG,		CEE Renewable Fund S.A.,	
			
Sebastian Steinweg	Christian Bertsch-Engel	Jens Schnoor	Matthias Müller



**123SUNRISE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 57.770 €**  
**Siège social: ZAC Val d'Orson, Le Val Plaza, bât. C, Rue du Pré Long, 35770 VERN-SUR-SEICHE**  
**RCS Rennes 522 694 462**

**RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE 2021**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les prescriptions légales et statutaires.

Il vous sera donné par ailleurs lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.

**I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les méthodes de présentation et de valorisation des comptes sociaux demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

**II. ANALYSE DES RESULTATS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :**

**Sur le plan financier**

Le chiffre d'affaires net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est élevé à 00,00 € comme au titre de l'exercice précédent.

Les chiffres clés :

- Le résultat exceptionnel est nul	0 €
<hr/>	
- Les produits d'exploitation sont nuls	0 €
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	8.236,26 €
- Le résultat d'exploitation est déficitaire de	<u>(8.236,26) €</u>
<hr/>	
- Les produits financiers s'élèvent à	20.044,95 €
- Les charges financières s'élèvent à	10.160,00 €
- Le résultat financier est bénéficiaire de	<u>9.884,95 €</u>

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde donc, par un résultat courant avant impôts de 1.649,83 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 3.153,14 € au titre de l'exercice précédent.

En conséquence après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 2.342,00 euros les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldent par une perte de (693,17) euros.

Au 31 décembre 2021, le montant des capitaux propres de la Société s'élevait à 78.787,30 euros contre 79.480,61 euros au titre de l'exercice précédent.

**III. AFFECTATION DU RESULTAT, DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :**

Nous proposons d'affecter en report à nouveau, la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à (693,17) euros.

Dans le cadre des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

**IV. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demanderons d'approuver le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de commerce.

**V. PERSPECTIVES 2022 :**

Malgré la pandémie mondiale du coronavirus déclarée par l'OMS le 30 janvier 2020, la Société poursuit son activité dans des conditions satisfaisantes, mais il est trop tôt pour se prononcer sur ses résultats futurs.

Dans la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (la « loi de finances pour 2021 ») le gouvernement français a ouvert la possibilité de renégocier les contrats d'obligation d'achat conclus par EDF en application des arrêtés tarifaires photovoltaïque de 2006 et 2010.

En application du Décret n° 2021-1385 du 26 octobre 2021, les sociétés listées au VIII dans lesquelles la société 123 SUNRISE détient des actifs se sont vu notifier au dernier trimestre 2021 par le Ministère de l'Environnement le tarif révisé qui devra s'appliquer au contrat d'achat conclu par la société avec EDF en application du mécanisme de l'obligation d'achat prévu par le Code de l'Energie par les arrêtés tarifaires du 10 juillet 2006, du 12 janvier 2010 et du 31 août 2010.

En application de l'article 7 dudit décret, les sociétés listées au VIII ont formé devant la Commission de Régulation de l'Energie une demande de réexamen de ce tarif révisé.

A l'issue de cette procédure de réexamen et quel que soit son résultat, la révision tarifaire s'appliquera à compter du 1er décembre 2021.

Aussi les résultats futurs de la société 123 Sunrise pourront être affectés.

**VI. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Néant.

**VII. PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES, SUR L'EXERCICE, DANS LE CAPITAL DE SOCIETES :**

Néant.

**VIII. ACTIVITES DES FILIALES (PAR BRANCHE D'ACTIVITE) ET RESULTATS OBTENUS :**

La Société n'a pas de filiales (au sens de l'article L233-1 du Code de commerce) et n'exerce pas de contrôle sur une autre société (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce).

Toutefois il est rappelé que la Société détient :

- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 1, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 1, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société
- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 2, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 2, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société ;
- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Saint Hilaire, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Saint Hilaire, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société.

**IX. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :**

Néant.

**X. ALIENATION DE PARTICIPATIONS CROISEES INTERVENUES SUR L'EXERCICE :**

Néant.

**XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT**

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est indiqué ci-dessous la décomposition des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Le solde des dettes et comptes rattachés à l'égard des fournisseurs ainsi que le solde des créances et comptes rattachés à l'égard des clients au 31 décembre 2021 sont décomposés comme suit :

	Article D. 441 I. – 1° : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	1	X				4	X					
Montant total des factures concernées TTC	804€			804€	2808€							
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	9,76%			9,76%	34.10%	X						

Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443- 1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois											

## XII. DEPENSES SOMPTUAIRES

Nous vous précisons qu'il n'a été exposé aucune dépense entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code général des impôts.

### I. FIN DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLÉANT – NON-RENOUVELLEMENT ET NON REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire Cabinet Ancette & Associés, dont le siège social est situé 24 rue Edouard Aynard 69100 VILLEURBANNE RCS Lyon 971 505 797 et du commissaire aux comptes suppléant Jérôme PLOQUIN, domicilié professionnellement 55 rue Louis Pasteur (69300) Caluire-et-Cuire, expirant à la date de l'approbation des comptes de l'exercice 2021, et dans la mesure où la Société ne dépasse pas deux des trois seuils visés fixés par le décret du 24 mai 2019 n°2019-514, nous vous proposons de ne pas renouveler ni remplacer les commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

### II. APPROBATION DES COMPTES, DES RAPPORTS ET DES PROPOSITIONS DE DECISIONS :

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes qui viennent de vous être présentés,
- approuver l'affectation du résultat qui vous est proposée,

Au présent rapport est joint le texte du projet des décisions que nous vous remercions de bien vouloir approuver.

Fait à Hambourg en deux exemplaires

Le 15 juin 2022

Le Président, CEE Administration, représenté par



Christian Bertsch-Engel



Frank Grafe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 SUNRISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 365 626 EURO, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 693 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer





## Règles et méthodes comptables

les conséquences précises sur les exercices à venir.



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Au 31/12/2021, les obligations convertibles en action au sein de la société sont les suivantes :

- SOLAIRE VENTURE ESPARON 1 : 154 546 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ESPARON 2 : 56 588 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ST HILAIRE : 97 250 OC de 1€ de valeur nominale chacune.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidents significatifs pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS SUR OBLIGATION	44 331
<b>Total</b>	<b>44 331</b>

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 57 770,00 EURO décomposé en 57 770 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 286 838 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	123	123		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 516	8 516		
Dettes fiscales et sociales	2 342	2 342		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	275 857	275 857		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>286 838</b>	<b>286 838</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	275 857			

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	4 100
INTERETS COURUS A PAYER	123
<b>Total</b>	<b>4 223</b>



 **Notes sur le compte de résultat****Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 1 800 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO



## Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Nombre d'actions ordinaires	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
<b>Opérations et résultats :</b>					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-14 446,00	-2 596,00	159,02	3 153,14	1 648,83
Impôts sur les bénéfices		798,00	2 438,00	3 193,00	2 342,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-14 446,00	-3 394,00	-2 278,98	-39,86	-693,17
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,25	-0,06	-0,04	0,00	-0,01
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,25	-0,06	-0,04	0,00	-0,01
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées.					



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	352 820		352 820	332 775
Disponibilités	12 806		12 806	26 525
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>365 626</b>		<b>365 626</b>	<b>359 300</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>365 626</b>		<b>365 626</b>	<b>359 300</b>



## Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	57 770	57 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 736	2 736
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	18 974	19 014
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-693</b>	<b>-40</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>78 787</b>	<b>79 481</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	123	185
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	123	185
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	275 857	265 697
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 516	10 744
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>	2 342	3 193
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	2 342	3 193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>286 838</b>	<b>279 819</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>365 626</b>	<b>359 300</b>

